

CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 5 FEVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 1 :	6
<u>COMMUNICATION</u>	
<u>Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 2 :	12
<u>ACTION EDUCATIVE</u>	
<u>Modification du périmètre scolaire</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. EZ ZAJJARI</u>	
DÉLIBÉRATION N° 3 :	13
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2026</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 4 :	15
<u>CULTURE</u>	
<u>Société Bron Cinéma – Attribution de subvention pour l'édition 2026 du festival Drôle d'endroit pour des rencontres</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 5 :	17
<u>CULTURE</u>	
<u>Convention de partenariat entre la Ville de Bron et l'association du Fort</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 6 :	18
<u>CULTURE</u>	
<u>Convention de mise à disposition du Fort de Bron pour l'entraînement des élèves de l'Ecole de Santé des Armées de Lyon-Bron</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 7 :	20
<u>HABITAT</u>	
<u>Subvention pour la production de logements locatifs sociaux par Lyon Métropole Habitat pour l'opération située 336 route de Genas</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 8 :	23
<u>URBANISME</u>	
<u>Avenant n° 1 à la convention de remise d'ouvrage relative aux équipements publics de la ZAC Les Terrasses</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 janvier 2026 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le jeudi 5 février 2026 à 17h30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, après avoir rappelé que les conseillers disposant d'un pouvoir doivent le signaler et le remettre à l'administration si cela n'a pas déjà été fait.

Membres présents : 32

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Mme Claire DURAND MOREL, M. Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA

Membres présents par procuration : 9

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à M. Emmanuel MAILLET
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Sandrine BERTHET
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à M. Jean-Pierre ANGOSTO
M. Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Mme Lucile MOREL

Membres absents : 2

M. Fatih DEMIRAY
Mme Nesrine MECHKAR

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

Intervention de M. le Maire

(début inaudible).... Dominique PERRON décédé le 26 janvier, à l'âge de 69 ans, et je voudrais dire un petit mot au nom du Conseil Municipal, et après je crois que Lucile MOREL voudra aussi dire un petit mot.

Mesdames et Messieurs,

Avant d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal, je souhaite que nous prenions ensemble quelques instants pour rendre hommage à un Brondillant, à un agent de notre collectivité qui nous a récemment quittés.

Dominique PERRON fut un agent profondément dévoué à la Ville de Bron et un homme que tous ceux qui l'ont connu décrivent comme attentif, sensible, et chaleureux. Les quelques rivalités footballistiques, toujours bon enfant, de ce Ligérien d'origine avec certains collègues, ne sauraient masquer les qualités remarquables de son travail et l'estime qu'il inspirait. Dominique PERRON avait plusieurs passions qu'il sut mettre au service de notre Ville. Le VTT, BMX, d'abord, qu'il fit découvrir et pratiquer à de nombreux enfants du quartier de Terrillon, la photographie ensuite, à travers des ateliers, des stages, mais surtout par des milliers de clichés qui ont immortalisé la vie brondillante pendant plus d'un quart de siècle. Nombreux sont les agents qui se souviennent de ses photographies du festival « Drôle d'endroit pour des rencontres », mais aussi de moments plus inattendus et tout aussi marquants, les débuts en natation de Florent Manaudou, ou encore le passage du Critérium du Dauphiné à Bron au début des années 2000. Entré au Centre Social en 1982, puis au service Communication en 1992, Dominique fut un acteur incontournable du Bron Magazine, prédécesseur de Bronjour. Ses 36 années de service jusqu'à son départ à la retraite en 2018, resteront à jamais synonymes d'engagement, de volontarisme, et d'un profond attachement à Bron.

Ce soir nous avons, bien sûr, une pensée émue pour sa famille, ses proches, et pour toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à ses côtés. Au nom du Conseil Municipal et de la Ville de Bron, je souhaite leur adresser nos plus sincères condoléances.

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous tenions à rendre un hommage également à Dominique, je l'appelais par son prénom, que nous avons connu puisqu'il a quitté la commune sur le mandat précédent.

Dominique avait cet engagement, que vous avez souligné, pour la Ville de Bron. Dominique était quelqu'un de très souriant, très chaleureux, et surtout il mettait en avant ses collègues puisque les photos de l'ensemble des agents de la commune ont orné les murs de cette salle à de nombreuses reprises, c'était aussi ça qui caractérisait ce photographe. Un bon nombre de ses photos sont encore sur le site internet de la commune ou sur les brochures qui sont distribuées encore aujourd'hui. Et j'ai aussi un souvenir ému des calendriers qu'il faisait sur lesquels il mettait toujours une petite touche personnelle.

Nous pensons évidemment à sa femme et à ses enfants, et le remercions encore pour toutes ses années de service pour notre Ville.

Intervention de M. le Maire

Avant de débiter les délibérations, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation du secrétaire de séance avec un vote à main levée. Je vous propose la candidature de Madame Linda TABTE.

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de Madame Linda TABTE, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du 11 décembre 2025, qui a été communiqué aux conseillers, vu l'avez tous reçu.

Il demande s'il y a des interventions concernant ce procès-verbal.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs.

Sur ce PV du précédent Conseil Municipal, nous nous permettons de demander la parole pour poser quelques mots de bilan de l'action que nous avons menée en tant qu'élus écologistes au sein de ce Conseil.

A deux aujourd'hui, mais à quatre au cours du mandat, nous avons travaillé avec sérieux pour les Brondillants. Nous avons œuvré pour proposer des améliorations ou des orientations de projets cohérentes avec les valeurs de notre famille politique. Ainsi, vous nous avez beaucoup entendus pour questionner vos choix, proposer des alternatives, mais aussi exprimer nos satisfactions. Ce fut en commissions préparatoires, en Conseil Municipal, mais aussi au Conseil d'Administration du CCAS, ou en Commission d'Appel d'Offres. Notre groupe a su maintenir une identité politique forte et cohérente articulée autour des enjeux environnementaux et sociaux, tout en s'inscrivant dans une démarche d'opposition parfois frontale, mais toujours argumentée, aux politiques de la majorité municipale actuelle. Notre défi a été de traduire notre énergie et notre force en influence concrète sur vos décisions municipales dans un contexte de forte tension politique. Quand nous voyons le cahier des charges de la restauration scolaire évoluer pour diminuer l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens, promouvoir l'agriculture bio, ou encore inclure des clauses d'insertion, nous en reparlerons juste après, ou quand nous voyons la réalisation d'une aire de jeux avec des revêtements en matériaux naturels comme le liège, ou encore quand nous voyons se réaliser la désimperméabilisation de cours d'écoles, nous ne pouvons que penser que nos propositions écologistes sont quand même entendues et que le temps de l'écologie est venu. Nous avons souvent évoqué et soutenu les projets portés sur Bron par la Métropole, le Bus à Haut Niveau de Service sur la route de Genas, le projet T8, les projets de voies cyclables, la rénovation de Parilly, l'amélioration de la place de la Liberté, ou le projet de celle de Jean Moulin, mais aussi le déploiement des composteurs, les tarifications solidaires des TCL, la

construction de logements pour les étudiants. Et nous avons assez souvent dénoncé votre posture d'opposition systématique à la Métropole. Ce travail fut parfois très dur car préparer un Conseil Municipal, quand on est élu d'opposition, contrairement aux élus de la majorité, c'est devoir prendre connaissance de centaines, voire de milliers de pages de dossiers, et devoir se faire un avis sur une très grande variété de sujets de la vie d'une ville, et ceci, en quelques jours seulement en amont des conseils municipaux. Un travail dur aussi parfois parce que notre parole fut régulièrement discréditée, parfois même coupée. Mais ce travail fut aussi stimulant et enrichissant pour nous.

Nous tenons à remercier les Brondillants et les Brondillantes qui nous ont accordé leur confiance il y a six ans. Nous espérons que notre travail a permis de montrer une vision alternative de la politique municipale, plus attentive aux plus fragiles et plus attentive aux liens avec la nature. Merci à celles et ceux qui nous ont aidés à tenir ce mandat, à porter nos propositions écologistes, merci à notre parti et merci à nos familles. De manière plus générale, nous tenons à remercier très sincèrement l'ensemble des élus, des militants et militantes, des candidats et candidates, des personnes qui, sans forcément être encartées, participent et s'intéressent à la vie politique locale. Merci aux agents des services municipaux et aux fonctionnaires qui permettent d'organiser les administrations et les instances de notre République. Merci à toutes et tous de faire vivre notre démocratie dont il est si important de préserver le bon fonctionnement.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

On va donc procéder au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Le procès-verbal est adopté.

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal du 11 décembre 2025.

DÉLIBÉRATION N° 1 :

COMMUNICATION

Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai rendu compte des décisions prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MAZANA, Madame BADIN.

Monsieur MAZANA, c'est à vous.

Intervention de M. Roger MAZANA

Monsieur le Maire, chers collègues.

Parmi les décisions que vous avez prises, une particulièrement a attiré notre attention, il s'agit de la décision concernant la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la mise en accessibilité de la Maison des Sociétés.

Nous souhaiterions savoir pourquoi la passation d'un tel marché en décembre 2025, alors qu'en 2022, à la demande de Madame MOREL, vous nous aviez transmis un document d'étape concernant le programme de mise en accessibilité communément appelé Ad'AP. Sur ce document était inscrit que les études pour la Maison des Sociétés allaient commencer au 4^{ème} trimestre 2022, qu'en 2024 des crédits de travaux ont été inscrits au budget sans qu'un début de travaux ne soit réalisé, et il en est de même pour 2025. Vous nous informez maintenant que vous aviez missionné un architecte et des bureaux d'études pour réaliser les études annoncées il y a plus de 3 ans. Je vous rappelle que la mise en accessibilité d'un équipement tel que la Maison des Sociétés aurait dû être une priorité de votre programme de mise en accessibilité du patrimoine communal, et nous vous l'avions dit en son temps. Nous ne pouvons que regretter votre choix de mettre en œuvre d'autres projets et de vous affranchir de la mise en œuvre de la loi de 2005 sur le handicap.

Intervention de M. le Maire

Merci. Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Dans cette communication, nous pouvons apprendre que vous avez renouvelé l'attribution du marché pour la restauration scolaire.

Ce marché pour nous est très important car, avec lui, c'est la qualité de ce que mangent nos enfants brondillants qui est en jeu. Ce marché existe car, nous nous permettons de le rappeler, vous avez fait un choix d'organisation fort en début de mandat, celui de supprimer la cuisine centrale qui existait et était vétuste, pour confier l'alimentation de nos enfants à une entreprise. Et pour contrôler le travail de cette entreprise, vous avez un marché avec un autre prestataire : Cantineo. L'alimentation des enfants est un sujet qui tient particulièrement au cœur des écologistes, vous le savez bien. Tout d'abord parce qu'on est quand même le pays de la gastronomie et de la convivialité de repas, le goût et le plaisir de manger doivent être au rendez-vous, même à la cantine. Deuxièmement parce que c'est un déterminant de santé majeur, et l'enfant, étant un être en développement, nécessite une bonne alimentation pour grandir en pleine santé. Troisièmement, la restauration collective est un levier pour soutenir nos agriculteurs. Donc, trois points majeurs : le goût, la santé et le soutien de nos agriculteurs. C'est le sens aussi, globalement, de la réglementation en place. En effet, la restauration collective se doit de respecter les obligations de la loi EGalim de 2018 ainsi que la loi Climat et Résilience de 2021. Elles portent sur la qualité des produits, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la diversification des sources de protéines, l'interdiction des plastiques et l'information des convives. Venons-en à quelques éléments que prévoit le marché

renouvelé à Bron. Le marché a été attribué à la société Elixor, actuel titulaire du marché. D'après ce que nous avons cru comprendre, précédemment le fonctionnement avec cette société n'a pas été simple : fermeture d'une cuisine pour cause sanitaire, et de ce fait, fourniture d'un même type de repas de la maternelle au CM2. Or, à 3 ans, on ne mange pas comme à 9 ans. Heureusement, avec le nouveau marché, ça va changer. Certaines écoles, mais pas toutes, se seraient équipées d'un four pour réchauffer les viandes avec de la vapeur, pour rendre les viandes moins dures à la mastication après réchauffe. Un point positif est que le repas repose sur 5 composantes, nous espérons que cette possibilité sera bien conservée, même si, dans le marché, les deux options à 4 ou 5 composantes sont chiffrées. Quelques autres points d'évolution positifs, un passage à des contenants en inox pour les plats chauds, alors que jusqu'à présent c'était possiblement dans des barquettes en plastique. Remarquons que cela devrait déjà être le cas depuis début 2025, c'est une exigence de la loi EGalim, et qu'il reste des emballages plastiques pour les composants non réchauffés. Ceci est quand même une très bonne nouvelle car les aliments, au contact du plastique, s'imprègnent de ceci et peuvent constituer des sources d'exposition aux perturbateurs endocriniens pour nos enfants. La part du bio annoncée est à 34 % et 39 % de produits locaux. Pour rappel, l'obligation de la loi EGalim c'est 20 % obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2022, et en 2024 environ 70 % des communes respectaient ce chiffre minimum, c'est une enquête de l'association Agir pour l'Environnement qui nous le dit. Cette enquête montre aussi que le prix d'un repas n'est pas corrélé au pourcentage de bio. Citons quelques autres collectivités, pas toutes dirigées par des écologistes, par exemple Saint-Etienne avec 74 % de bio en 2024, ou Lyon avec bientôt 75 %. Un autre point positif dans le marché, on a pu voir qu'il y a un appel à candidatures des boulangeries de Bron pour fournir le pain pour les enfants, ce qu'on trouve intéressant. Et puis, il y a aussi des clauses d'insertion dans le marché. Si ces évolutions vont dans le bon sens, rappelons que c'est déjà pour se mettre en conformité avec la réglementation et qu'il y a encore beaucoup à faire pour le goût, la santé et le soutien à nos agriculteurs dans les cantines des écoles à Bron. A ce titre, certaines collectivités ont mis en place des initiatives ambitieuses et pertinentes, comme par exemple à Lyon, une commission agricole qui suit le cahier des charges des cantines, une commission qui se réunit régulièrement tous les 2 mois. Ils devraient donc, je vous l'ai déjà dit, être à 75 % de bio dans la restauration scolaire en juin 2026. Aussi, le chiffre dans les collèges publics, dont la restauration est organisée par la Métropole de Lyon avec 2 systèmes, des marchés avec un cahier des charges très cadré où ils sont à 75 % de bio, hors poisson, et dans l'autre système où ils gèrent la restauration en régie, ils sont à 100 % de bio dans les collèges.

Voilà, j'en reste là. A notre sens, l'alimentation et la transition écologique doivent vraiment être des priorités. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Tarik.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Bonsoir à tous.

Madame BADIN, pour répondre à certains éléments que vous avez avancés. Effectivement, comme vous l'avez vu, le marché de la restauration scolaire a été renouvelé, donc plusieurs prestataires ont fait leur dossier et Elixor a été retenu. Et comme vous l'avez vu, et vous l'avez précisé, le cadre d'exigence est toujours de faire mieux, et d'augmenter notamment la qualité nutritive. Donc, je vous remercie de poser des questions.

Quelques éléments, le premier sur la partie barquettes plastiques, c'est déjà le cas aujourd'hui en fait, l'ensemble des restaurants est fourni en inox, ça demande une autre logistique pour l'ensemble des agents pour remplacer la partie plastique, mais c'est déjà le cas aujourd'hui. Donc, ce marché ne fait que confirmer ce point, mais en fait c'est déjà en place aujourd'hui.

Après, vous aviez la question sur les ratios de local et de bio. Cantineo nous contrôle, c'est un organisme, je le rappelle, indépendant, et aujourd'hui on est au-dessus du cadre de la loi EGalim, puisque la loi EGalim prévoit 20 % de bio et 50 % de local, nous sommes donc au-dessus des ratios attendus de cette loi EGalim, et l'idée c'est toujours d'augmenter cette part en ayant en tête que nous sommes soumis à des contraintes.

Le dernier point, l'alimentation : il y a également plein de mises en place, je pense notamment au compost et aux brigades de tri des déchets que nous mettons en place, un compost notamment va être inauguré à Ferdinand Buisson dans très peu de temps. Ça s'inscrit en tout cas dans un cadre où l'alimentation, et je vous rejoins là-dessus, est un point très important sur lequel nous mettons tous les efforts en œuvre. Et comme je l'ai fait au cours

de ce mandat, et à la demande de n'importe quel élu, si vous souhaitez, comme on l'a déjà fait, venir déjeuner dans un restaurant scolaire pour voir son fonctionnement, vous êtes les bienvenus et je renouvelle cette invitation. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci Tarik. Très bien.

Evelyne BRUNET.

Intervention de Mme Evelyne BRUNET

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais répondre à Madame BADIN. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire, mais sachant que la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 22 janvier, on n'a pas encore prévenu les concurrents qui n'étaient pas acceptés. Donc effectivement, je veux bien qu'on soit transparents, mais disons que c'est une information qu'on aurait dû donner au prochain Conseil.

Intervention de M. le Maire

Martine CHAREYRE pour répondre à Monsieur MAZANA.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Bonsoir à toutes et bonsoir à tous.

Monsieur MAZANA, je vous avoue que je suis ravie que vous nous posiez cette question sur l'accessibilité et sur le handicap en général.

Je tiens simplement à rappeler que cette Commission Extra Municipale d'Accessibilité, dite la CEMA, a été immédiatement remise en place en 2020, malgré un contexte Covid. Nous avons bien sûr suivi le plan Ad'AP, le plan Ad'AP, qui était de 2019 à 2025, demandait effectivement l'accessibilité et le contrôle de l'accessibilité à tous les ERP de notre Ville, les Etablissements Recevant du Public. 51 projets ont été réalisés de 2019 à 2025. La seule chose, le reste est à faire, la seule chose, j'insiste, la seule chose qui restait à faire, parce que j'aime bien quand on parle de ce qu'il reste à faire, mais j'aime bien aussi que l'on parle avec honnêteté de ce qui a été fait, donc la seule chose qu'il reste à faire par rapport à cet Ad'AP, que vous soulignez, c'est l'ascenseur de la Maison des Sociétés.

L'ascenseur de la Maison des Sociétés a demandé des études beaucoup plus longues qu'on ne le pensait, ce qui a nécessité tout simplement son report. Il est bien évident qu'autrement nous l'aurions intégré dans l'Ad'AP 2019-2025.

Alors, j'en profite juste pour un petit rappel au niveau du handicap, parce que je pense que c'est un sujet important, dans ce mandat il a été mis en place, bien sûr, une journée annuelle qui s'appelle HandiBron, qui regroupe absolument toutes les associations du handicap, je rappelle également que, lors de la CEMA, ce qui n'existait pas à l'époque, tous les présidents ou représentants des structures et associations en faveur du handicap sont présentes. Je rappelle aussi qu'à chaque fois que nous ouvrons une structure, ils sont présents, nous les convoquons, et avec plaisir puisque nous écoutons effectivement leurs remarques qui pourraient nous échapper. Donc, on a eu la mise en place, pendant ces 6 ans, d'HandiBron, on a finalisé ce plan Ad'AP, on a mis en place le Duoday, on a mis en place un logo universel, vous n'avez pas du tout compris le sens de ce logo qui était tout simplement d'éviter le cloisonnement des handicaps, et de faire uniquement Bron qui accepte tous les types de handicap, sans cloisonner ces handicaps. Nous avons, bien entendu, le permis piéton, en collaboration avec l'hôpital du Vinatier, le groupe ADIS, pour nos enfants et adultes porteurs de troubles neuro-dégénératifs. On a bien sûr l'école Badinter qui est quand même un projet laboratoire d'essai français, nous sommes la seule école française à faire cela.

Alors, vous savez que je n'ai jamais pris trop la parole dans ces Conseils, mais si Monsieur le Maire me le permet, je vais faire une petite parenthèse par rapport au handicap, et je répondrai ensuite à Madame BADIN. J'ai l'impression que, durant tout ce mandat, quand on fait, on ne fait pas bien, quand on ne fait pas, on ne fait pas bien. En revanche, j'ai l'impression qu'en pointant ce que nous avons fait, vous soulignez ce que, vous, vous n'avez pas fait. Et c'est terminé pour le handicap.

Je vais revenir auprès de Madame BADIN. Madame BADIN, je suis ravie que vous parliez de l'alimentation, mais l'alimentation ce n'est pas quelque chose qu'il faut traiter seul. L'alimentation fait partie de l'hygiène de vie. L'hygiène de vie, nous avons eu une campagne d'un an, de 2021 à 2022, nous avons suivi cette campagne, nous avons des tests, des visites sur le terrain, Monsieur le Maire va avec mon collègue Tarik tous les mois dans les restaurants scolaires. Donc, si vous voulez, vous ciblez un problème alors que, nous, nous pointons un problème général d'hygiène de vie. Et je peux vous assurer qu'effectivement l'alimentation en fait partie. Mais vous faites une erreur, c'est l'hygiène de vie dont il faut se soucier, pas uniquement de l'alimentation, mais je vous remercie de cette remarque.

Intervention de M. le Maire

Merci. Je sens que Monsieur MAZANA t'avait un peu énervée, mais en tout cas je tiens à te féliciter pour ta réponse.

Intervention de M. Roger MAZANA

Non, il en faut plus pour m'énervier.

Intervention de M. le Maire

Je ne change pas une virgule. Et en tout cas, je tiens à te remercier, Martine, pour ton travail, et également pour cette réponse claire et précise.

On va donc prendre acte...

Intervention de M. Roger MAZANA

Attendez, juste un droit de réponse Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Non, non, Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Si, si, Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Non, vous respectez le règlement !

Intervention de M. Roger MAZANA

Vous reconnaissez que le droit de réponse existe. C'est une déformation de mon intervention.

Intervention de M. le Maire

Encore une fois, vous faites la démonstration que vous ne respectez pas le règlement. Bon, on va vous laisser gentiment la parole. Allez-y, Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Merci.

Madame CHAREYRE, je n'ai pas critiqué ce que vous avez fait, ni dénigré. Je vous ai dit simplement que, vous, dans l'action municipale, vous nous avez informés que vous alliez faire. Et je vous mets devant le fait que, depuis 3 ans, les études dont vous nous parlez maintenant auraient dû être faites, que vous avez inscrit dans le budget des travaux, donc ce qui voulait dire que les études étaient faites, et donc je suis très surpris qu'un équipement comme la Maison des Sociétés qui accueille beaucoup d'associations, donc des gens qui peuvent avoir des problèmes de mobilité, ait été reporté et qu'on le découvre qu'aujourd'hui. On en revient au point de départ de faire des études, aussi complexes que soient les situations dans les bâtiments, je sais de quoi je parle avec mon expérience professionnelle. C'était ça mon intervention, pourquoi on nous a dit que ça allait être fait alors que ça ne l'a pas été. Le reste, je n'ai pas fait de commentaire.

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA, et je vous propose après qu'on conclue sur cette partie-là, si c'était aussi important, et effectivement ça l'est, vous aviez entre 2005 et 2020 pour le faire.

Intervention de M. Roger MAZANA

Mais on l'a fait...

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA, laissez-moi parler. Vous aviez entre 2005 et 2020 pour mettre cet ascenseur à la Maison des Sociétés. Vous ne l'avez pas fait.

Intervention de M. Roger MAZANA

Monsieur le Maire, vous ne connaissez pas la réglementation, elle n'a pas démarré en 2005.

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA, nous avons fait énormément de choses sur le handicap, notamment pour mettre aux normes tous les bâtiments publics, et effectivement la Maison des Sociétés, nous avons commencé à lancer les études en 2022, et il ne vous a pas échappé qu'il y a eu différents éléments qui se sont terminés entre-temps. C'est lancé, ça va être fait durant cette année. Et là, enfin, on pourra dire que tous les bâtiments publics seront aux normes et accessibles. Je pense que tous, ici, quelles que soient nos sensibilités, on peut s'en féliciter. Mais si ça avait été fait avant, Monsieur MAZANA, on n'aurait pas eu besoin de le faire.

Merci de votre intervention en tout cas, Monsieur MAZANA.

On prend acte de cette communication.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Juste avant, lors du dernier Conseil Municipal, un protocole d'accord entre la Ville et la SCI YAYLA représentée par Monsieur Mehmet BEKTAS a été approuvé. La Ville souhaitait obtenir de ce dernier les engagements suivants : premièrement, se désister de l'ensemble des procédures pendantes devant le tribunal administratif relatives à cet immeuble, deuxièmement, déposer une demande de permis de construire modificatif conforme aux règles du PLU-H permettant, d'une part, de ramener le nombre total de logements de 11 à 9 et, d'autre part, de corriger les infractions mineures constatées mais non contraires aux règles de PLU-H, réaliser les travaux nécessaires pour permettre la délivrance par la Ville d'une attestation de non-contestation de la DAACT, et aussi verser la somme de 25 000 € à la Ville correspondant au montant total des astreintes administratives infligées.

Je vous informe que le protocole d'accord est à ma signature, et la Ville obtient notamment que Monsieur BEKTAS paye donc les 25 000 € d'astreintes. C'était une information que je devais vous communiquer. On va passer aux délibérations.

DÉLIBÉRATION N° 2 :

ACTION EDUCATIVE

Modification du périmètre scolaire

RAPPORTEUR : M. EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire. Chers élus.

Une délibération qui va revenir régulièrement, effectivement, une modification de périmètre scolaire en lien avec la création de nouvelles rues ou de voies publiques. Vous avez pu prendre connaissance des rues concernées et des écoles de secteur affectées.

Cette modification entrera en application pour les inscriptions à partir de l'année scolaire 2026-2027.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le nouveau périmètre scolaire,
- **DIRE** que les périmètres tels que définis par la délibération n° 20251002DEL6 sont abrogés et remplacés par les périmètres ci-annexés.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Tarik. Des questions ?

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 3 :

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Simplement, je dois vous informer que la loi du 22 décembre 2025, portant création d'un statut de l'élu local, a modifié la définition du conflit d'intérêts. Désormais, les élus, sauf en cas d'intérêt privé, peuvent rapporter la délibération, participer au vote, et n'ont plus à sortir de la salle.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions au titre de l'année 2026. Comme il n'y a que 9 subventions, je vais vous les énumérer :

- Amitiés européennes Bron Weingarten	500 €
- Comité Bron Grimma	500 €
- Association du Fort de Bron	800 €
- Méli-Mélo chansons	1 850 €
- Crescendo	4 600 €
- Compagnie Testudines	1 850 €
- Droit pour tous	1 000 €

Et on a 2 subventions exceptionnelles :

- Club d'Athlétisme pour l'Ekiden (marathon par équipe de 6 - 2 ^{ème} édition)	1 500 €
- Association Bron Essarts Scrabble (tournoi de scrabble)	200 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de ces subventions au titre de l'année 2026.

Intervention de M. le Maire

Merci Jacques.

Des interventions ? Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Merci, bonsoir.

Nous nous sommes largement exprimés au cours de ce mandat sur les impacts de la diminution des subventions de la Ville. Je voulais simplement rappeler ce soir, pour que tout le monde soit bien au clair là-dessus, que lorsque vous parlez de critérisation cela ne concerne que les associations sportives qui reflètent 15 % du montant global de l'enveloppe accordée aux associations de la Ville. On a effectivement des grosses associations, nos centres sociaux, notre MJC, qui n'appartiennent pas au domaine des associations sportives à strictement parler. Donc, les 80 % d'augmentation des subventions de la Ville, dont vous parliez, ne concernent que l'enveloppe globale, à savoir que 15 % de cette enveloppe globale. Voilà, que les choses soient claires et transparentes. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée à l'unanimité.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 4 :

CULTURE

Société Bron Cinéma – Attribution de subvention pour l'édition 2026 du festival Drôle d'endroit pour des rencontres

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs. Merci Monsieur le Maire.

Depuis 2023, le festival « Drôle d'endroit pour des rencontres » est porté par la société Bron Cinéma, délégataire retenu pour la gestion du cinéma Les Alizés. Lancé en 1991, le festival se déroule chaque année, le troisième week-end du mois de janvier.

La convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma précise que le délégataire s'oblige à poursuivre l'organisation et la gestion du festival « Drôle d'endroit pour des rencontres ». Tous les ans, la Ville et le délégataire conviennent du programme et du plan de financement du festival. La subvention de la Ville à cet événement est fixée annuellement par délibération. Le délégataire a organisé le week-end dernier la 34^{ème} édition du festival « Drôle d'endroit pour des rencontres » du 28 janvier au 1^{er} février 2026.

La Ville de Bron souhaite maintenir cet événement phare de la programmation artistique brondillante en proposant le soutien de l'événement par le versement d'une subvention de 5 000 €. Cette subvention est versée une seule fois. La société devra transmettre à la direction de la culture, dans les 6 mois suivant l'événement, les justificatifs attribués au titre de l'édition 2026 : les rapports d'activité, le compte rendu financier, les comptes annuels validés, le relevé d'identité bancaire.

J'ajouterai que l'édition de cette année était exceptionnelle, ils ont enregistré pas loin de 1 200 entrées, ce qui est un record.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le versement d'une subvention de 5 000 € à la société Bron Cinéma pour accompagner l'édition 2026 du festival « Drôle d'endroit pour des rencontres ».

Intervention de M. le Maire

Merci Pascal.

On peut rajouter aussi le soutien fidèle et important de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Pas plus de 45 minutes. François-Xavier.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Simplement, constater que cette année nous avons eu la séance Ciné Relax qui avait fait défaut les deux dernières années. Comme quoi, ça vaut le coup d'être attentif et opiniâtre, et je remercie donc les élus qui s'en sont assurés pour cette édition.

Ciné Relax, pour le public, c'est une séance adaptée aux jeunes en situation de handicap, sujet sur lequel nous avons régulièrement pu revenir ici.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des demandes d'intervention ? Non.

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 5 :

CULTURE

Convention de partenariat entre la Ville de Bron et l'association du Fort

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs.

Après avoir acquis le Fort de Bron en 1975, la Communauté Urbaine de Lyon décide de confier la gestion d'une partie du Fort, par bail emphytéotique, à la Ville de Bron le 23 novembre 1981.

Depuis 1986, la Ville de Bron soutient et accompagne l'association du Fort dans ses projets de mise en valeur et de promotion du Fort de Bron, notamment par la signature d'une convention de mise à disposition des locaux. Dans le cadre de ses activités, l'association du Fort envisage des manifestations qui n'étaient pas prévues dans la convention originelle, et donc on a dû conventionner pour le théâtre ambulateur qui aura sa deuxième édition cette année, du 17 au 20 juin, du 1^{er} au 5, et du 8 au 11 juillet 2026, pour les Journées Européennes du Patrimoine, pour l'exposition artisanale, pour les déambulations musicales qui sont des visites musicales, on va dire, ainsi que pour l'exposition temporaire.

La Ville de Bron n'ayant eu de cesse de mettre en œuvre et de reconnaître toute action visant à entretenir, sauvegarder et promouvoir ce patrimoine historique et écologique en cœur de ville, envisage donc d'intégrer ces propositions à la programmation 2026 du Fort de Bron.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir le projet de l'association du Fort par la signature d'une convention de partenariat définissant le cadre d'engagement de chacune des parties.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature de la convention de partenariat avec l'association du Fort de Bron, annexée à cette délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci Pascal. Des interventions ?

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 6 :

CULTURE

Convention de mise à disposition du Fort de Bron pour l'entraînement des élèves de l'Ecole de Santé des Armées de Lyon-Bron

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs.

Le 23 novembre 1981, la Communauté Urbaine de Lyon, aujourd'hui la Métropole, a confié, par bail emphytéotique, la gestion d'une partie du Fort, comme nous l'avons vu tout à l'heure.

Cette même année, l'Ecole de Santé des Armées s'installait sur la commune et jouxtait le Fort. Cette école forme de futurs médecins, pharmaciens, infirmiers, qui, de par leur intégration dans l'armée, sont également amenés à suivre une formation militaire. Le Fort de Bron, édifice militaire préservé, en cœur de ville et en proximité directe de l'ESA, est apparu comme le lieu idéal pour permettre aux 140 élèves de s'entraîner en-dehors de l'enceinte de l'école.

C'est dans ce cadre que la Ville de Bron a été sollicitée pour accompagner la formation militaire des futurs « Santards » de l'ESA. Un rapprochement qui fait écho aux démarches entreprises par la Ville et l'Ecole de Santé des Armées avec la signature d'une lettre d'engagement pour une future convention Armées-Collectivité.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature de la convention de mise à disposition, annexée à cette délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci Pascal.

Des interventions ? Monsieur MAZANA et Madame BADIN.

Intervention de M. Roger MAZANA

Monsieur le Maire.

Nous voterons favorablement pour cette délibération et notre intervention ne concerne pas le principe même de cette convention avec l'Ecole militaire de Santé des Armées qui doit permettre aux 140 élèves d'effectuer des entraînements militaires.

Monsieur MIRALLES, lors de la présentation du projet de délibération en commission, j'ai demandé si des élèves devaient dormir dans l'enceinte du Fort. Vous m'avez répondu que cela ne serait pas le cas. Je ne peux que constater votre méconnaissance du contenu de cette délibération que vous rapportez devant ce dernier Conseil du mandat. En effet, il est écrit dans le préambule de la convention de mise à disposition que : « 140 élèves, sous la responsabilité d'une vingtaine de cadres, effectueront des exercices dans l'enceinte du Fort, de jour comme de nuit, et dormiront sur place. » L'article 4 de ladite convention précise que les périodes d'occupation couvrent bien des périodes nocturnes et impliquent donc la transformation du lieu en lieu à sommeil pour lequel nous supposons que vous avez obtenu l'accord de la commission de Sécurité.

Vous comprendrez qu'il nous est difficile d'accepter cette impréparation, surtout qu'en commission on nous a clairement fait comprendre que nous nous trompons.

Intervention de M. le Maire

Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Moi je voudrais juste bien comprendre. On est d'accord que, là, c'est une convention pour régulariser quelque chose qui se faisait déjà et pour lequel on n'avait pas de document ?

Intervention de M. le Maire

La réponse est oui. En fait, c'est ce qui se faisait depuis des années et des années, et effectivement, on s'est rendu compte que, d'un point de vue juridique, il fallait une convention. Mais ça ne change rien à ce qui se passait depuis des années.

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 7 :

HABITAT

Subvention pour la production de logements locatifs sociaux par Lyon Métropole Habitat pour l'opération située 336 route de Genas

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous.

C'est effectivement une opération de construction de 41 logements, dont 16 en locatifs sociaux, 8 logements seront loués par la Caisse des Dépôts, et Lyon Métropole Habitat acquiert 4 logements de type PLAI et 4 logements en PLUS. C'est un projet qui sera livré courant de cette année. La Ville va financer à hauteur de 17 810 € Lyon Métropole Habitat.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de 17 810 € à Lyon Métropole Habitat pour soutenir ce projet.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marc.

Des interventions ? Monsieur COURT et Monsieur ANGOSTO.

Monsieur COURT, c'est à vous.

Intervention de M. Rémi COURT

Merci. Mesdames, Messieurs.

Ce mardi 3 février, la Fondation pour le Logement des Défavorisés, qui fait largement référence dans ce domaine depuis de nombreuses années, a annoncé la publication de son 31^{ème} rapport sur l'état du mal-logement en France. Une étude publiée chaque année, partageant une analyse approfondie des politiques publiques sur le logement. Dans son rapport, la Fondation souligne une aggravation du mal-logement avec près d'un million de personnes sans logement personnel, et une part croissante de personnes contraintes de demander un hébergement de secours chez un tiers. 350 000 personnes sont sans domicile, en hébergement temporaire, ou à la rue. C'est le double d'il y a 10 ans. La Fondation témoigne de cette situation dans un contexte où l'État et les collectivités locales sont censées s'engager pour favoriser la politique du logement d'abord, fournir un logement à tous, comme base nécessaire pour se construire et s'insérer. Comment travailler régulièrement et avoir une vie de famille sans logement stable ? Dans la Métropole de Lyon, il faut attendre 10 ans en moyenne pour obtenir un logement social, avec un taux de 9,6 demandes pour 1 logement attribué. A Bron, c'est encore pire puisqu'il y a 12 demandes actives pour 1 attribution. Pour éviter cet enlisement, il faut construire des logements sociaux accessibles à tous, à toutes les catégories sociales.

Nous notons avec satisfaction que ce projet immobilier prévoit bien une part de logements sociaux. Réserver une part de logement social c'est d'ailleurs une obligation avec la loi SRU de solidarité et de renouvellement urbain qui impose 25 % de logements sociaux dans chaque commune. Cette loi cible les grandes collectivités comme Bron. Elle a été votée en 2000, et pourtant de nombreuses villes trouvent toujours des mauvaises raisons pour ne pas respecter cette loi.

Un bémol toutefois pour ce projet que vous nous présentez, celui-ci prévoit une majeure partie de logements sociaux des catégories les plus chères, PLS, PLUS, que vous avez cités. Rappelons en effet que le plafond de revenus pour prétendre à un logement social est très variable selon les catégories auxquelles il réfère, c'est ce qui amène la majorité des citoyens, 70 % d'entre nous, à y être éligibles. Ces catégories PLS et PLUS ne sont pas accessibles aux ménages ayant des bas revenus, ceux qui sont le plus en difficulté pour se reloger. Ceci dans un contexte où le stock de logements accessibles en PLAI du quartier de Parilly va fortement se réduire avec le grand projet de rénovation urbaine et la diversification de l'offre dans ce quartier.

Comme indiqué dans la délibération, la construction de ces logements sociaux est réalisée grâce à l'appui financier de l'État et de la Métropole de Lyon. La Ville de Bron soutient, elle, cette construction par une aide de 17 810 €, il y a une coquille dans la délibération, pour 8 logements. Cela revient à 2 200 € par logement, particulièrement symbolique comme soutien au développement du logement social. Mais nous sommes d'accord avec vous, la Ville de Bron doit poursuivre son soutien au développement du logement social. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Monsieur ANGOSTO.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes contents de voir que Madame Isabelle DA SILVA, qui est la présidente de la commission n° 1 à laquelle a été présentée cette délibération, lors de ce mandat a voté pour toutes ces délibérations qui concernaient le logement social, alors qu'elle votait contre sur le mandat précédent. Merci.

Intervention de M. le Maire

Intervention d'un grand intérêt, Monsieur ANGOSTO.

Pour répondre à votre question, Monsieur COURT, le projet des deux mandats, et quels que soient les résultats du mois prochain, c'est la rénovation urbaine du quartier de Parilly. Jamais la municipalité se serait autant engagée sur un projet de rénovation urbaine, et notamment pour rénover les appartements. Parce que c'est bien beau de vouloir en construire à la pelle, déjà d'une part il faut trouver le foncier, si vous connaissez la ville, Monsieur COURT, il ne vous a pas échappé que nous ne disposons quasiment pas ou plus de réserve foncière, et la priorité c'est aussi de rénover l'existant. Et donc, la moitié du budget d'investissement du prochain mandat, quels que soient les résultats, puisque c'est inscrit dans le marbre, c'est pour la rénovation du quartier de Parilly. Vous nous faites tout un cours sur les logements sociaux, il ne vous a pas échappé non plus que, entre 2005 et 2020, le taux de logement social a considérablement diminué à Bron alors qu'il est resté stable durant le mandat. Et pour votre information, concernant le logement, Monsieur COURT, par exemple à Parilly, effectivement il va y avoir une destruction d'un immeuble, mais la loi nous impose de reconstituer, on va dire, le logement social à hauteur je crois de 90 %, hors QPV dans la Ville.

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui... ? C'est une question ? Oui, François-Xavier.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Dans la discussion qu'on a ce soir sur cette question de logements sociaux, je pense qu'il est avant tout question de savoir comment on les répartit sur le territoire. C'est d'ailleurs tout ce travail dans lequel la Métropole de Lyon a été engagée sur la précédente mandature comme celle-ci, en collaboration avec la commune et vous-même Monsieur le Maire, c'est de savoir comment justement nous créons plus de pontages, plus de répartitions de ces logements sociaux. Et on peut très bien travailler, comme ça a été fait, Hervé THIBAUD me le rappelait dans l'oreille à l'instant, dans certaines communes y pour créer de la mixité sociale intra-bâtiments. Et tout ce chantier dans lequel on est organisés nécessite qu'on puisse répartir ici une action sociale, ici une action qui va diminuer le taux de logements sociaux. Et encore une fois, il me semble que dans nos instances métropolitaines et au niveau de l'État, tous nos groupes soutiennent cet esprit-là. Et j'espère qu'à l'avenir on continuera, tous ensemble, à maintenir ça, parce que c'est vraiment ça qui nous permet à la fois d'avoir une meilleure accessibilité sociale de l'ensemble du parc, mais aussi une meilleure intégration et une meilleure mixité dans nos conditions de vivre ensemble, au quotidien, dans tous ces quartiers-là. Et je crois que c'est ça qu'il faut qu'on repose au cœur de nos réflexions à l'avenir.

Intervention de M. le Maire

Merci.

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 8 :

URBANISME

Avenant n° 1 à la convention de remise d'ouvrage relative aux équipements publics de la ZAC Les Terrasses

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames et Messieurs.

Le Conseil Municipal a approuvé, par sa délibération du 8 avril 2019, le Programme des Équipements Publics (PEP) de la ZAC Les Terrasses dont les points saillants sont la réalisation d'une crèche municipale, d'un parc central, de la place centrale, de promenades piétonnes et d'un plateau sportif de loisirs.

Cette délibération avait également permis d'approuver la convention de remise d'ouvrage qui définit les modalités d'incorporation dans le patrimoine communal des équipements concernés ainsi que leur financement prévisionnel.

Aujourd'hui, les équipements publics de la phase 1 du projet ont été réalisés et sont en phase de remise d'ouvrage, enfin, et notamment la place Général Jean Raby. En cours de réalisation, la Ville de Bron a souhaité intégrer dans l'aménagement de cette place centrale des équipements supplémentaires, non prévus initialement au PEP, dans le but de pouvoir accueillir prochainement un marché forain. Ces prestations d'équipements concernent :

- la création de toilettes publiques sur la place centrale ;
- l'installation de bornes foraines destinées à l'alimentation électrique des marchés et d'autres événements à venir.

Le coût de ces équipements est arrêté à 104 046 € H.T., soit 124 588,20 € TTC. Le financement de ces équipements sera versé par la Ville de Bron à l'aménageur, Lyon Métropole Habitat, à la réception des travaux.

Afin de régulariser la situation et de permettre la réception et le paiement de ces équipements, il convient de signer un avenant à la convention de remise d'ouvrage et de mettre à jour le tableau récapitulatif des équipements publics du PEP.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce projet d'avenant n° 1 à la convention ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de remise d'ouvrage et l'ensemble des actes afférents à son exécution.

Y a-t-il des interventions ? Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes ici pour accepter l'avenant de la convention relative aux équipements publics de la ZAC Les Terrasses. Nous nous réjouissons du fait que, tout à côté, après une étude de marché fouillée et précise, notre feu camarade Françoise PIETKA, adjointe au Maire de Bron, Monsieur LONGUEVAL, ait décidé à l'unanimité du Conseil Municipal d'installer dans la rue Louis Ailloud des commerçants de produits alimentaires. Le marché alors, le marché du soir, s'installa gentiment et visiblement, à en croire cette délibération, mais pas que, durablement. C'est une belle idée qui a fait des miracles, notamment pour les Brondillants qui travaillent, bien que cette pratique ne soit pas totalement installée dans les habitudes. Ce n'est pas simple à Bron par exemple, mais ça viendra, il y a quand même beaucoup de monde les mercredis soirs.

Merci à vous d'avoir permis à ce marché de s'expandre et d'occuper une plus grande surface, et de prévoir qu'un autre marché de fin de journée s'installe dans la ZAC des Terrasses. Nous notons cependant que ce marché ne sera vraisemblablement pas installé avant la fin du premier semestre 2027. Mais rassurez-vous, Monsieur le Maire, nous voterons cette délibération que nous trouvons évidemment très convenable.

Intervention de M. le Maire

Merci.

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée à l'unanimité, comme toutes les autres.

Pardon, Marion.

Intervention de Mme Marion CARRIER

Monsieur le Maire, merci. Bonsoir à tous.

Sur cette délibération, très rapidement, je me réjouis évidemment de cette remise d'ouvrage qui va dans le sens de l'aménagement d'un quartier à vivre, et c'est ce qu'on souhaite pour ce quartier.

Simplement, je tenais à rappeler qu'aujourd'hui on est le 6 février 2026 et qu'on n'a toujours pas de retour de l'étude de faisabilité de la passerelle qui reliera le quartier de La Clairière et le secteur des hôpitaux et du quartier des Genêts. Il me semble que cet ouvrage est aussi essentiel pour améliorer l'accessibilité de ces deux secteurs, et en conséquence la qualité de vie qu'on pourra retrouver sur ces deux secteurs.

Je tiens simplement à rappeler aussi que Monsieur le Maire avait signé, en avril 2023, le projet de territoire de la CTM de la circonscription métropolitaine du territoire Porte des Alpes, en présence du président de la Métropole. Donc, l'engagement n'a pas été tenu puisqu'en 2025 la vice-présidente VESSILLER nous avait confirmé que cette étude arriverait entre fin 2025 et début 2026. On est déjà en février 2026 et on n'a toujours rien. Donc, on tire un petit peu la sonnette d'alarme en espérant que ça arrive, mais malheureusement je n'ai pas l'impression que ça va arriver, et c'est bien dommage pour le futur de ce quartier. Merci.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Intervention de M. le Maire

Merci. On va passer maintenant à la question orale du groupe SEC, Les Ecologistes et PC.

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Je vous remercie.

Juste pour le public qui ne sait peut-être pas forcément ce qu'est une question orale. On a le droit, dans un délai de 3 jours avant le Conseil, de préparer une question qu'on envoie au Maire pour un point qui n'est pas abordé à l'ordre du jour.

Donc moi, je voulais aborder ce soir, puisque c'est le dernier Conseil Municipal à la fin du mandat, notre grande surprise sur le retard que nous avons sur le calendrier budgétaire. Les communes doivent voter chaque année leur budget avant le 15 avril, repoussé au 30 avril les années électorales comme cette année. Pour les plus grosses communes, le vote du budget doit être précédé d'un Débat d'Orientations Budgétaires, appelé un DOB, 10 semaines avant. Ce débat permet de fixer les grandes orientations selon la clôture de l'exercice précédent, d'afficher l'état de santé de la collectivité, le niveau de la dette, etc.

A Bron, afin d'assurer un budget pour la Ville et parce que l'on sait que cet acte politique nécessite des mois de travail pour une ville de notre taille, le budget a toujours été voté avant les élections municipales lors des années d'élection. Avec Monsieur BREAUD, rien à l'horizon.

Lors du vote des budgets de 2024 et 2025, nous vous avons alerté sur la forte augmentation de la dette, la non-maîtrise des dépenses d'investissement, et l'absence de cap en termes de plan d'accessibilité des bâtiments. La non-présentation du DOB et du budget 2026 nous laisse à penser que les indicateurs financiers ont continué à se dégrader et que vous ne souhaitez pas que les Brondillants aient connaissance de cette situation trop tôt. Ou alors, est-ce un problème de cap trop difficile à fixer pour la suite ? Vous allez nous répondre que l'absence de budget de l'État en est la cause et que cela aurait fait peser beaucoup d'incertitudes sur les chiffres pour notre Ville. La Ville de Saint-Priest vient de voter son budget le 29 janvier, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et celle de Villeurbanne l'ont fait précédemment. Ces collectivités ont-elles estimé que les incertitudes sur les financements de l'État n'étaient pas de nature à empêcher le vote de leur budget ? Elles savent surtout que les règles des finances publiques permettent de rectifier un budget en cours d'année. Outre la future équipe d'élus qui n'aura pas une installation aussi sereine que celle que vous avez eue en 2020, vous faites également peser une lourde charge sur les agents municipaux, c'est vous-même qui l'avez reconnu Monsieur BREAUD. Il faudra en effet, outre toutes les démarches à effectuer après chaque élection municipale : répartition des 43 nouveaux élus dans les commissions, gestion logistique des bureaux, des indemnités, des clés, etc., mobiliser les agents sur la préparation budgétaire, la tenue de 2 séances de Conseils Municipaux ainsi que de 6 commissions préparatoires en 1 mois, avec les délais de convocation et les nécessités de quorum qui vont avec. Tout ça, après avoir sollicité de nombreux agents pour la tenue des bureaux de vote sur 2 dimanches en mars, après les avoir mobilisés pour le Conseil Municipal d'installation de la nouvelle équipe, et alors que les vacances de printemps auront lieu en avril.

Aussi, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous expliquer les raisons de ce retard dans le calendrier budgétaire et nous informer des dates estimées pour les Conseils Municipaux qui devraient débattre du Débat d'Orientations Budgétaires ainsi que celui de la présentation du budget 2026. Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Mes chers collègues.

Je vais vous répondre de manière claire et responsable à la question qui vient d'être posée.

Tout d'abord, il était bien évidemment prévu de vous faire un point sur la situation budgétaire de la Ville. C'est précisément l'objet de cette réponse, dans un esprit de totale transparence et de respect du débat municipal. Deuxième point, il est fondamental, la nation ne dispose d'un budget que depuis le lundi 2 février 2026, soit depuis 3 jours seulement. Jusqu'à très récemment, je parle sous le contrôle du Directeur financier qui est à ma

droite, toutes les hypothèses restaient ouvertes, tant sur le montant de l'effort demandé aux collectivités locales, que sur les dispositifs techniques retenus par l'État. Si on veut être également totalement transparent, jusqu'à il y a encore quelques dizaines de jours, on ne savait pas si la facture allait être de moins 200 000 € ou de moins 1 500 000 €, et chacun comprendra que, en responsabilité, ce n'est pas tout à fait la même chose. Dans ces conditions, et chacun peut le comprendre, il était tout simplement impossible de voter un budget sincère. Ah, voter un budget insincère, ça, vous savez faire, mais voter un budget sincère, sérieux et juridiquement sécurisé ! Gouverner, Madame MOREL, vous devriez le savoir puisque vous êtes élue depuis 2008, ce n'est pas improviser, c'est agir sur des bases solides.

Troisième point, l'équipe municipale sortante a donc fait le choix, et c'est vrai, de la responsabilité. Les services municipaux travaillent aujourd'hui à l'élaboration d'un budget technique permettant, quel que soit le choix démocratique des Brondillants et des Brondillantes, à la future majorité de voter un budget dans les délais légaux, c'est-à-dire avant le 30 avril prochain. Nous préparons ainsi l'avenir sans le contraindre et sans confisquer le débat démocratique. Et je voudrais quand même vous rappeler juste une chose, c'est que nous avons été élus début juillet 2020, en plein Covid, en plein confinement, et en cours d'été et surtout en cours d'année. Donc, je peux vous assurer qu'au niveau installation, ça a rarement été aussi compliqué.

Avant de poursuivre, je voudrais donner la parole à Marc DUBIEF, mon adjoint aux finances, qui va vous présenter l'état précis de la situation financière de la commune.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Donc effectivement, la France dispose d'un budget depuis 3 jours, ça ne fait pas longtemps, et des villes, et notamment des villes qui ne sont pas de notre bord politique, n'ont toujours pas voté leur budget, par exemple Corbas. Donc, il ne faut pas voir de malice de notre part, c'était un vrai choix responsable et sincère parce qu'on était dans l'incapacité technique de présenter un budget qui soit sincère.

J'ai des bonnes nouvelles ce soir, écoutez bien ! Ecoutez bien ! Parce que ce qui est sous-entendu par cette question, et je reprendrai la formule de Madame la 1^{ère} adjointe, c'est qu'en pointant ce que l'on a fait ou pas fait, sous-entendu suspicion de banqueroute de la commune, « vous avez cramé la caisse », vous ciblez ce que vous n'avez pas fait, et je vais l'illustrer dans un instant. Sur notre capacité d'autofinancement, pour le public c'est la différence entre les dépenses et les recettes, donc c'est l'épargne de la commune, c'est ce qu'on met de côté, et cette épargne sert à investir pour l'avenir, on a investi sur ce mandat 30 % de plus que sur le mandat précédent. Première dépense d'investissement, je ne vais pas vous refaire la leçon, tout le monde le sait, c'est l'éducation avec le développement du patrimoine bâti des écoles, la création de l'école Robert Badinter, l'extension de Jean Moulin et de Pierre Cot, et des actions de rénovation dans les cours d'écoles, etc., etc., je ne détaille pas. Donc, notre épargne en 2023 était de 6,16 M€, notre épargne en 2024 était de 6,5 M€, et comme on est de très mauvais gestionnaires, notre épargne 2025 est de 6,8 M€. Donc, vous aurez noté, elle augmente significativement, et avec ça, notre taux d'épargne augmente également puisqu'il est passé entre 2023 et 2025 de 12 % à 13 %. Donc, pas de mauvaise surprise, pas de loup, c'était donc une bonne nouvelle, la commune est bien gérée et nous avons l'épargne nécessaire pour investir. Investir c'est préparer l'avenir, et je répète encore une fois que s'endetter pour créer du patrimoine dans la durée c'est une très bonne chose puisque ça permet de préparer l'avenir. A titre de comparaison, sur le mandat 2014-2019 la moyenne de l'épargne était de 5,3 M€. Vous voyez, on est entre 1,5 et 1,8 M€ au-dessus de la moyenne du précédent mandat. On épargne plus, donc on peut investir plus. Et le taux d'épargne moyen sur le mandat précédent était de 11,6 % quand nous sortons à 13 % pour cette année 2025. La Ville est donc bien gérée, pas d'inquiétudes. Un petit point sur la dette, s'endetter c'est préparer l'avenir, s'endetter c'est permettre également aux Brondillants qui s'installeront demain de payer des équipements qu'ils vont utiliser, alors même que ceux qui payent aujourd'hui une taxe d'habitation et une taxe foncière, puisqu'il y a encore des gens qui payent une taxe d'habitation pour les résidences secondaires, profitent et financent les équipements, mais la dette sera remboursée grâce aux taxes à venir. Donc, on permet à chacun de contribuer à l'effort collectif, donc c'est sain. C'est sain également parce qu'on construit du patrimoine qui servira dans la durée. Donc, la dette à la fin de l'année 2025 est de 26,7 M€, et donc on pourra se désendetter en moins de 4 ans, on était à 3,5 ans l'année dernière, la moyenne nationale est de 7 ans, et le seuil haut qu'on ne doit pas dépasser c'est 12 ans. Donc, la Ville n'est pas en banqueroute, elle est bien gérée, et elle est gérée également dans le temps long avec une vision d'avenir. Donc, des bonnes nouvelles. Je le répète parce que la pédagogie c'est l'art de la répétition, on est autour de 6,8 M€ de CAF, je pense que c'est la plus grosse CAF de tout l'exercice, je me tourne vers Arnaud, 13 % de taux d'épargne, et une capacité de désendettement de 3,95 ans pour être précis. Merci, Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc.

Juste pour compléter, malgré tout ce qui s'est passé durant ce mandat, on pense évidemment à la crise de la Covid, je le dis à chaque fois mais c'est important de rappeler quand même les choses, au-delà du coût humain dramatique, il y a quand même eu aussi un coût financier pour les communes extrêmement important, malgré aussi l'explosion du coût de l'énergie, malgré aussi l'augmentation, certes légitime, mais augmentation quand même du point d'indice des fonctionnaires, et malgré aussi la baisse de plus en plus forte de l'aide de l'État, nous avons effectivement considérablement augmenté le niveau d'investissement tout en maintenant la dette à un niveau tout à fait acceptable, nous n'avons pas augmenté les impôts du mandat, quand bien même beaucoup de villes, dont certaines s'étaient engagées à ne pas les augmenter, l'ont fait, alors que nous, nous avons tenu notre engagement, nous n'avons pas augmenté les impôts du mandat, c'est une première depuis plusieurs décennies. D'ailleurs, chacun se souvient ici, et dans le public aussi pour ceux qui étaient là, vous nous aviez même reproché de ne pas avoir augmenté les impôts.

Pour conclure, un mot sur le calendrier budgétaire. Afin de permettre à la future majorité, quelle qu'elle soit, de disposer d'un cadre clair et sécurisé, il a été demandé aux services municipaux de préparer un calendrier prévisionnel. Tout d'abord, un Conseil Municipal début avril pour permettre la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, puis un Conseil Municipal fin avril, donc avant le 30, pour permettre le vote du budget. La majorité qui sera choisie par les Brondillantes et les Brondillants restera naturellement libre de confirmer ce calendrier ou d'en demander un autre. Là encore, nous faisons le choix du respect des institutions et tout simplement de la liberté démocratique.

Et je souhaite enfin rappeler un élément important. Pour la deuxième année consécutive, l'association Contribuables Associés classe Bron parmi les trois communes les mieux gérées du département. C'est un classement objectif, fondé sur des critères financiers rigoureux. Je pense que, quelles que soient nos sensibilités politiques, nous pouvons tous nous en féliciter ce soir, cela témoigne encore une fois d'une gestion sérieuse, responsable et surtout au service de l'intérêt général.

Je vous remercie de votre question, Madame MOREL, qui nous a permis de rétablir quelques petites vérités.

Avant de terminer ce Conseil, François-Xavier tu m'as demandé la parole, elle est à toi. Et c'est sur un autre sujet.

Intervention de M. François-Xavier PÉNICAUD

Oui, sur un autre sujet. Merci Monsieur le Maire.

Etant donné que c'est mon dernier Conseil Municipal puisque, comme vous avez pu l'entendre par voie de presse, je ne serai pas, quel que soit le résultat des élections brondillantes, conseiller municipal dans cette assemblée, vous avez bien voulu, Monsieur le Maire, me laisser dire un petit mot d'au revoir. Je risque d'être un peu ému, vous m'en excuserez, vous me connaissez, vous êtes habitués. Et justement, le public nous en remerciera, maintenant les Conseils Municipaux seront plus courts, et je sais que vous en serez ravis. Je ne ferai pas le bilan de l'action, des choses qu'on a pu peser, je pense que chacun en est conscient et les choses seront faites. Vous dire simplement qu'il y avait un élu un peu original qu'on connaît bien sur la place nationale, qui s'appelle Jean LASSALLE, qui m'avait dit avec sa voix truculente qu'il fallait savoir parler d'amour en politique, et il m'a appris comme ça avec cette relation et je voulais vous adresser un petit mot d'amour en cette fin de mandat. Je sais que les périodes de campagne sont des moments difficiles où on se confronte, et je voulais vous dire la fierté de cet engagement commun avec nombre d'entre vous depuis 18 ans que j'ai commencé à avoir cet engagement municipal, c'est ma majorité militante, donc l'heure de l'émancipation. J'ai une pensée d'ailleurs pour un élu qui m'a accueilli ici, que certains ont connu je pense à Jacqueline, Pierre-Jacques BRIVET, qui a su aussi à un moment donné partir. J'ai essayé d'apporter une certaine exigence intellectuelle, parfois pénible me diront certains dans cette assemblée, et au fil des ans non-dogmatique. J'ai tenu à être un élu indépendant. Un philosophe qui m'est cher disait que la démocratie c'est l'organisation sociale qui vise à élever à son plus haut niveau la conscience et les responsabilités des citoyens, c'est Marc SANGNIER qui définissait ainsi la démocratie. Et c'est ainsi que je nous encourage tous à concevoir cette action dans l'engagement public, quelles que soient nos sensibilités, quels que soient nos parcours de vie, personnels, professionnels, familiaux, politiques, et je crois que c'est vraiment au travers de ce précepte qui a guidé l'action d'un certain nombre de nous et de moi-même. Bron, je vous le dis, est une ville riche, humainement riche, péuniairement elle a ses qualités, mais humainement elle a un tissu associatif à nul

autre pareil. Ayons conscience de la quantité de bénévoles, nous ne sommes que des accompagnateurs comme élus de cette merveilleuse dynamique, qu'elle soit associative, qu'elle soit entrepreneuriale, commerçante. Et ce lien que nous pouvons essayer de faire comme élus, je pense que nous avons la chance à Bron, vraiment, vous avez la chance de pouvoir le faire vivre, avec des agents consciencieux, soucieux de l'intérêt général, des acteurs économiques engagés, c'est à souligner, c'est pas le cas partout non plus, des acteurs universitaires de la formation, enfin, on a des pépites sur ce territoire qui ne demandent qu'à être vus. Donc, merci à tous les collègues ici présents et des mandatures précédentes, j'étais parfois dans d'autres rôles, c'était parfois dans la conflictualité, mais toujours dans le respect, en tout cas pour ce qui me concerne. Merci aux services, et je pense à ceux avec lesquels j'ai pu travailler : Françoise SPICA, Catherine SOUCHON, Karen TARDY, Hervé JACTIN, Benjamin BERNARD, Pierre-Henri CHAPT, Monsieur DUCCELLIER, Monsieur PERINO, Madame BRETON, et j'en passe tant et tant. Merci aux habitants vis-à-vis desquels j'ai essayé de toujours rester à portée d'engueulade, et s'il y a bien une chose qu'il faut cultiver, je crois, dans un mandat, c'est cela. Et enfin, merci bien entendu à tous ceux, que ce soit parmi mes collègues élus du groupe En Avant Brondillants, ou l'équipe associative, qui ont supporté la folie, ont accepté de me faire confiance, de prendre sur leur temps de famille, professionnel, personnel, pour essayer de creuser un certain sillon. Et aux futurs élus, quels qu'ils soient, de toutes sensibilités, je veux juste dire une chose que j'ai déjà dite ici le jour de l'hommage à Gérard COLLOMB, qui est une phrase d'Emmanuel MOUNIER qui disait qu'une pierre bien taillée et bien placée peut dévier le cours d'un fleuve. Alors lui, il parlait des résistants à l'époque, et je crois que c'est très important de s'investir dans sa mission en ayant conscience de tout ce que l'on peut changer, si l'on se forge soi-même, si l'on se forme, et si on prend toute sa responsabilité avec bienveillance vis-à-vis de ceux qui sont différents de nous, avec indépendance, mais en ayant cette exigence vis-à-vis de soi-même, CASTANEDA dirait en étant « *un guerrier impeccable* » vis-à-vis de soi-même. Et aux Brondillants, ça sera ma dernière phrase, je n'oublie rien, je ne renie rien, je continuerai autrement à servir. Je voulais juste vous dire en conclusion que j'aime cette ville, j'aime les Brondillants, et j'ai aimé ces années passées avec vous.

Intervention de M. le Maire

Merci François-Xavier. On peut applaudir.

(Applaudissements)

Tu as un grand cœur lyonnais, François-Xavier, et c'est vrai que nous avons eu des relations marquées par des hauts, par des bas aussi, mais en tout cas je te souhaite sincèrement le meilleur à Lyon. Et comme je sais que parfois il peut t'arriver d'être un peu tête en l'air, il te reste un jour pour t'inscrire sur les listes électorales à Lyon.

Mesdames et Messieurs, en tout cas, je l'avais dit en début de Conseil, un immense merci évidemment à tous les services de la Ville, et notamment tous ceux qui contribuent à la bonne tenue de ce Conseil Municipal, ils sont derrière moi. Je pense qu'on peut les applaudir également.

(Applaudissements)

Remercier également tous les élus qui sont là, avec lesquels il y a eu parfois des moments de débats, d'échanges. Et puis je pense que, bien que nous soyons de sensibilités différentes, nous ne sommes pas ennemis, nous sommes adversaires le temps des élections, mais je pense que l'intérêt général c'est surtout servir Bron et servir ses habitants. Et puis, je voudrais, le mot de la fin, remercier le public qui a été de plus en plus nombreux à nous suivre, preuve que l'échange dans ce Conseil est intéressant, en tout cas j'espère qu'il a été à la hauteur de vos attentes. Je pense que vous pouvez vous applaudir.

(Applaudissements)

Bien, écoutez, merci de votre présence, bonne fin de journée et à très bientôt ! Au revoir.

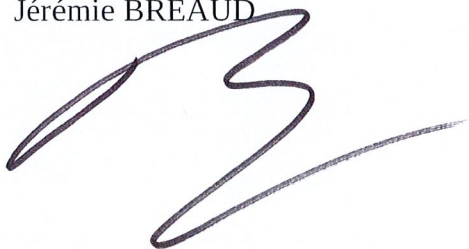
La séance est levée à 18h45.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2026

Président de séance,

Secrétaire de séance,

Jérémie BREAUD

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a long, horizontal stroke extending to the right.

Linda TABTE

A handwritten signature in blue ink, featuring a complex, scribbled pattern with multiple overlapping loops and lines.